



INTERSYNDICALE NATIONALE
DES PRATICIENS
A DIPLOME HORS UNION EUROPEENNE

Syndicats membres

SNPADHUE : Syndicat National des Praticiens Á Diplôme Hors Union Européenne / www.snpadhue.com
SMPLUS : Syndicat des Médecins à titre Extra Communautaire.

Président : Talal ANNANI

Tél. 06 26 91 17 81 – E-mail : president@snpadhue.com

Vice-présidente et trésorière : Elisabeth SOW DIONE – Tél : 06 03 52 03 67 – E-mail : e.sowdione@free.fr

Vice-président et Porte parole : Madjid SI HOCINE – Tél : 06 80 90 42 95 – E-mail : msihocine@yahoo.fr

Secrétaire Général : Salem OULD ZEIN – Tél : 06 76 95 62 49 - E-mail : salem.zein@wanadoo.fr

Secrétaire Adjoint : Zine labidine LAMDAOUI - zinoulamdaoui@yahoo.fr

Communiqué du 23 décembre 2006

Chers collègues, chers adhérents

La loi de financement de la sécurité sociale 2007 vient de paraître au Journal Officiel du 22 décembre 2006.

Cette loi a vu le jour après plus de 2 années de combat acharné, mené avec beaucoup de courage et de ténacité par les différentes formations syndicales composant l'INPADHUE. Sans les manifestations, les grèves, ainsi que la sensibilisation des médias, des élus de la République et de la HALDE et tant d'autres actions, cette loi n'aurait jamais vu le jour.

Certains responsables syndicaux prétendent défendre les PADHUE autrement que par la voie des manifestations et des grèves ! D'ailleurs, ils ne se sont pas contentés d'une simple collaboration nuisible pour leurs collègues discriminés. En effet, ils ont été récemment jusqu'à saisir la HALDE pour essayer de la persuader qu'elle s'était trompée dans sa dernière délibération du 06 novembre 2006 et qu'il n'avait jamais été question de "discrimination" envers les PADHUE en France !

Cette collaboration a été effectivement nuisible car ce texte aurait pu être encore plus favorable à plusieurs d'entre nous sans leur caution. Le Ministère de la Santé a bien entendu récompensé ces prétendus défenseurs des PADHUE pour leur « bonne conduite », en leur apportant un soutien sans faille et en les nommant dans la plupart des commissions d'autorisation comme représentants des PADHUE, **sans la moindre enquête de représentativité** ! Alors, l'INPADHUE s'interroge : Est-ce qu'on peut rester un syndicat en ne défendant que le point de vue de la Tutelle et en oubliant ses collègues et son propre passé ?

L'INPADHUE voit dans la publication de cette loi un « petit pas » vers une solution globale. L'objectif final reste avant tout celui de trouver une solution « **plus équitable et mieux équilibrée** » ainsi que la concrétisation de toutes les promesses. En effet, cette loi est prometteuse, certes, mais ne présente aucune garantie quant à une issue favorable et rapide à la situation précaire et discriminatoire des PADHUE.

L'Intersyndicale a d'ores et déjà fixé ses objectifs pour 2007 : Poursuivre le combat sur la même lignée sans relâche ni concession ni « collaboration nuisible » jusqu'à l'intégration totale, définitive et juste de tous les PADHUE discriminés.

Beaucoup de choses restent à faire, à commencer par les décrets d'application et les arrêtés qui vont suivre, sans oublier les promesses du Ministre de la Santé quant à la prise en compte et la valorisation de l'expérience dans la procédure d'autorisation d'exercice (PAE), telles que l'a suggéré la HALDE dans sa délibération du 06 novembre 2006.

L'INPADHUE poursuivra le combat, quelles que soient les difficultés qui l'attendent, avec le même enthousiasme, la même ténacité et la même ferveur ; "**Nul ne pourra défendre nos intérêts mieux que nous-mêmes**" : C'est notre slogan et notre pensée pour 2007.

Alors syndiquez-vous et défendez vous vous-mêmes...

Le Conseil d'administration vous souhaite à toutes et à tous les Meilleurs Voeux pour 2007, baptisée année de la patience et de l'espoir.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Paris, le 23 décembre 2006.

Le Conseil d'administration